



La science pour la santé  
From science to health

Délégation régionale  
Paris-IDF Centre-Est

Décision n°2023-30

La déléguée régionale,

**Vu le code de la recherche ;**

**Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018** portant partie législative du code de la commande publique ;

**Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018** portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

**Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012** relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983** modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret du 1er février 2023** portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision DAJ n°2018-112 du 1<sup>er</sup> janvier 2018**, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

**Vu la décision DAJ n°2013-110 du 22 juin 2013** relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

**Vu la décision DAJ n°2020-81** du Président-directeur général portant organisation et politique achat de l'Inserm ;

**Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 7 octobre 2021** relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2022-2024 ;

**Vu la décision DAF n°2018-142** relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires;

**Vu la décision DAJ n°2017-177 du 1er novembre 2017** nommant Madame Camille CHAUDONNERET, déléguée régionale et ordonnateur secondaire de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est.

**Vu la décision DAJ n°2020-61** nommant Monsieur Artur SCHERF, à la fonction de Directeur de l'Unité mixte de recherche 1201 intitulée « Base Génétique et Moléculaire des interactions hôte-parasite ».

**DECIDE**

## **Article 1**

Délégation permanente de signature est accordée, à compter du 29 août 2023 à Monsieur Artur SCHERF, Directeur de l'Unité mixte de recherche 1201 à l'effet de signer au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité mixte de recherche 1201 les actes suivants :

1. Les marchés publics et bons de commande de fournitures et services (à l'opposé de ceux relatifs aux opérations de travaux), nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé à l'article 3 de la présente décision, le cas échéant par la validation de l'acte dans l'outil Safir ;
2. Les décisions et actes relatifs à l'admission, l'ajournement, la réfaction ou le rejet des prestations livrées, le cas échéant par la validation de l'acte relatif à la liquidation /certification du service fait dans l'outil Safir ;
3. Les documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger, nécessaires à l'activité de la formation de recherche, dans le respect des règles applicables à l'Inserm, notamment en matière de mission dans les pays à risques, le cas échéant par la validation de l'acte dans l'outil Safir.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Artur SCHERF, délégation de signature est accordée, aux bénéficiaires listés à l'annexe 1 de la présente décision, aux fins mentionnées à l'article 1.

## **Article 3**

Le seuil mentionné à l'article 1.1 de la présente décision est le seuil européen de procédure formalisée applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L2124-1 du code de la commande publique. Ce seuil est à comparer à la valeur unitaire du marché ou du bon de commande à signer ou à valider.

## **Article 4**

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la Délégation Régionale Paris-IDF Centre-Est.

## **Article 5**

La décision n°2021-05 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

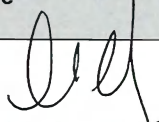

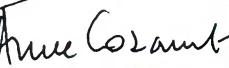
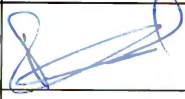

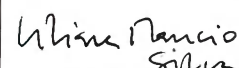
Fait à Paris,

**La Déléguée Régionale**  
Ordonnateur secondaire déléguant



**Camille CHAUDONNERET**

**Annexe à la décision de délégation de signature de l'ordonnateur secondaire  
de la délégation régionale Paris IDF Centre Est de l'Inserm à l'U1201**

Liste des délégataires					
Prénom et nom	Fonction	Employeur	Corps de fonctionnaire (ou type de contrat de travail si non-fonctionnaire, avec la date de la fin de celui-ci s'il n'est pas à durée indéterminée)	Signature	Paraphe
<b>Domaine de l'article 1 de la délégation de signature</b>					
Artur SCHERF	Directeur de l'unité	CNRS	DR		AS
<b>Domaine de l'article 2 de la délégation de signature</b>					
Philippe BASTIN	Directeur adjoint	INSERM	DR		PB
Anne COZANET	Assistante	Institut Pasteur	CDI		AC
Christel RICARD ANDRAOS	Assistante	Institut Pasteur	CDI		CRA
Ludivine BARON	Gestionnaire financier	Institut Pasteur	IR		LB
Liliana MANCIO SILVA	Chef de groupe	Inserm	CRCN		LMS

